



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
normandie**

# Priorisations du 11<sup>e</sup> programme « eau et climat » en Seine-aval et dans les bocages normands



Présentation au forum du 25 juin 2019  
Frédéric Chauvel, Directeur territorial



ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

PROGRAMME  
**EAU** 2019  
& CLIMAT 2024



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE



## Les principes généraux d'intervention du 11<sup>e</sup> programme « eau et climat » 2019-2024

« Les aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie n'ont pas de caractère systématique ni automatique.

Leur attribution est soumise à une analyse d'opportunité portant notamment sur :

- la pertinence du projet concerné et de son portage au regard des enjeux du territoire
- la satisfaction des objectifs définis dans le présent programme
- les nécessaires priorités à opérer dans un cadre budgétaire contraint
- pour les projets les plus importants, le rapport coût-efficacité du projet proposé, notamment lorsque plusieurs solutions techniques existent »



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE



## Les principes généraux d'intervention du 11<sup>e</sup> programme « eau et climat » 2019-2024

« D'une manière générale, le simple renouvellement d'ouvrages et de matériels à l'identique n'est pas éligible, sauf disposition spécifique prévue dans le programme.

Après application de ces principes généraux, la décision potentielle d'aide est conditionnée au respect du cadre fixé par le programme. »

**En résumé, une aide sur un projet est analysée selon :**

- 1 = la pertinence du projet au regard des enjeux (cf. état des lieux) donc son caractère prioritaire par rapport à d'autres actions possibles sur le territoire
- 2 = le respect des règles d'éligibilité prévues au 11<sup>e</sup> programme



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

## Un outil de priorisation : les contrats territoriaux eau et climat

Chaque demande d'aide est ainsi jugée selon la pertinence du projet concerné et de son portage au regard des enjeux du territoire.

Pour une approche globale des priorités sur un territoire donné, le 11<sup>e</sup> programme prévoit la possibilité de passer des contrats fondés sur les enjeux spécifiques du territoire.

Un contrat est ainsi un outil privilégié pour mettre en œuvre les actions prioritaires du programme.

Il n'est cependant ni nécessaire pour bénéficier d'aides de l'agence ni exclusif : le contrat liste des actions prioritaires à engager mais le bénéficiaire peut solliciter l'agence pour des projets non listés (dès lors que ces projets restent pertinents et que les actions prioritaires prévues au contrat sont bien mises en œuvre).



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

## Des stratégies territoriales pour assurer la cohérence des contrats sur Seine-aval et les bocages normands

Début 2019, chacune des commissions territoriales des secteurs Seine-aval et bocages normands s'est penchée sur cette politique contractuelle de façon à assurer une cohérence globale des contrats qui pourraient être signés au cours du 11<sup>e</sup> programme 2019-2024.

- La stratégie des bocages normands a pu être présentée en commission des aides de l'agence en mars 2019 et le premier contrat signé le 28 mai avec le territoire littoral de Coutances Mer et Bocage.
- La stratégie pour Seine-aval sera présentée en commission des aides de l'agence début juillet et le premier contrat devrait être celui du Cailly élargi à la métropole de Rouen.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

## Des stratégies territoriales pour assurer la cohérence des contrats sur Seine-aval et les bocages normands

Ces stratégies s'appuient sur la déclinaison de l'état des lieux sur chaque masse d'eau et les priorités sont donc spécifiques à chaque territoire potentiel de contrat.

Pour la majorité des potentiels contrats, les priorités pourraient être :

- l'aspect **bactériologique** en littoral (cas du contrat de Coutances)
- la **continuité écologique** en plus des problèmes de temps de pluie sur les réseaux d'assainissement (cas du Cailly)
- la **restauration des cours d'eau** et les problèmes **d'érosion - ruissellement**
- la **protection de la ressource en eau**
- et plus ponctuellement, des soucis d'assainissement de **pollutions collectives ou industrielles**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**



**Merci pour votre attention !**

Retrouvez-nous sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau